

Compétences du SPANC

Les compétences obligatoires des communes sont :

- Identifier sur leur territoire les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif ;
- Contrôler l'assainissement non collectif : toutes les installations devront être contrôlées au moins une fois avant le 31 décembre 2012. A ce titre, les agents du SPANC peuvent accéder aux propriétés afin de réaliser leur mission de contrôle ;
- Mettre en place un contrôle périodique au moins une fois tous les 8 ans ;
- Etablir à l'issue du contrôle un document établissant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- Percevoir une redevance auprès des usagers.

Le problème c'est que la fosse toutes eaux doit être installée à plus de 35 m du puit ce qui n'est pas possible compte tenu de la surface du terrain, il faut donc installer une micro station d'épuration agréée à un coût d'environ 13000 € + pose + analyse de la perméabilité des sols.

Pour l'eau courante:

Compte tenu des contraintes techniques dues au la voie ferrée, il n'est pas possible de se raccorder au réseau d'eau potable(sauf par l'autre côté mais il y a 800 m de tranchées à réaliser !!

. il y a bien un puits qui récupère les eaux de pluies mais ce dernier à été bouché à l'aide de pierres (donc inutilisable).

Téléphone:

La ligne téléphonique est à environ 400 m (de l'autre côté de la voie ferrée) il faudrait donc rajouter environ 10 poteaux téléphoniques à mes frais (env 1400 € par poteau) soit 14000 €. Le téléphone est important pour moi car j'ai besoin d'internet pour continuer à exercer mon métier de commerçant en ligne.

La maison:

L'état des murs me semblent en bon état général, La toiture est à refaire dans l'urgence (au moins un côté et impossible de contrôler l'état de la charpente) ainsi que toutes les gouttières. Les huisseries sont en très mauvais état. La maison est exposée au nord avec très peu d'ensoleillement car elle est en contre bas d'une colline boisée. Il faut remettre aux normes l'électricité installer une salle d'eau etc.

Assainissement	15 000 € (avec la pose)
Téléphone	15 000 €
Couverture	6 000 €
Branchement eau	IMPOSSIBLE 800m de tranchées
Huisséries	Non chiffrées
Chauffage	Non chiffré
Electricité	Non chiffré